

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/175 DU 19 NOVEMBRE 2019 PORTANT MISE  
EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE D'UN  
OFFICIER DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

**DECRETE :**

**Article 1** : L'Officier de Police Principal de Deuxième Classe (OPP<sub>2</sub>) NDAYISHIMIYE Godefroid, OPN 1322 de la matricule est mis en disponibilité de service pour motif de convenance personnelle pour une durée de trois ans (03ans).

**Article 2** : Durant cette période, OPP<sub>2</sub> NDAYISHIMIYE Godefroid perd le droit à l'avancement de grade, au traitement et autres avantages sociaux.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

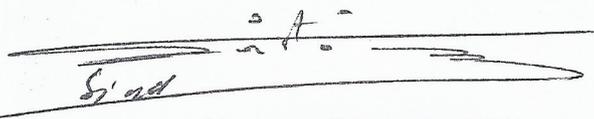
**Article 4** : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 19 novembre 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

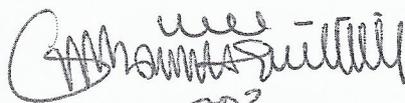
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI,  
Commissaire de Police Chef.-